



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## résistants et réfractaires

Question écrite n° 2014

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le souhait exprimé par l'Union des invalides anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Lorraine que soient réexaminés les droits des résistants et réfractaires. Il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire se fait l'écho du souhait, exprimé par l'Union des invalides anciens combattants d'Alsace-Lorraine que soient réexaminés les droits des résistants et réfractaires. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants n'envisage rien de tel, les droits à réparation reconnus à ces catégories par une législation déjà fort ancienne semblant donner satisfaction à la grande majorité d'entre eux. Il est cependant disposé à étudier tout sujet qui révélerait une injustice ou une discrimination injustifiée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2014

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 1997, page 2560

**Réponse publiée le :** 22 septembre 1997, page 3071